



RAPPORT D'ACTIVITE

janvier 2006 - décembre 2006

Table des matières

1. Vie de l'association
2. Diffusion de la Recherche issue de projets achevés
3. Activités dans le cadre de l'Union Européenne
4. Activités dans le cadre du Conseil de l'Europe
5. Autres activités

1. VIE DE L'ASSOCIATION

L'Assemblée générale ordinaire de l'AFEM pour l'exercice 2005 s'est tenue le 8 juin 2006 à Paris.

Le rapport d'activités, les comptes de résultats et bilans de l'année 2005, ainsi que le rapport d'orientation et le budget prévisionnel pour l'année 2006 ont été approuvés à l'unanimité. **La réunion du Conseil d'Administration s'est tenue également le 8 juin 2005.**

Les mandats de responsabilités confiés par le CA à ses membres à l'issue des élections du 25 juin 2005 ont été reconduits. Valérie Vection a présentée sa démission du mandat de trésorière qui est confié à Monique Bouaziz.

Durant l'année 2006 l'AFEM a œuvré par son activité pour la sauvegarde, le renforcement et l'application effective de l'acquis européen en matière de libertés et droits fondamentaux, y compris les droits sociaux. Elle a œuvré pour le renforcement du partenariat plus large de la société civile euro-méditerranéenne sur la base de ces mêmes valeurs et principes, conformément à ses objectifs statutaires.

A cette fin l'AFEM a poursuivi un dialogue permanent avec les institutions de l'Union européennes et du Conseil de l'Europe, les autorités publiques nationales des pays dans lesquels elle est implantée et les organisations de la société civile.

Dans le cadre de ces objectifs, l'AFEM a développé notamment :

- a) des activités intenses d'interpellation et d'intervention sur les grands thèmes d'actualité nationale, européenne et internationale, ainsi que des activités de proposition relatives aux travaux de rédaction ou de modification d'instruments législatifs communautaires et nationaux ;
- b) des activités de recherche scientifique (juridique et sociologique) et de diffusion de la recherche ;
- c) des campagnes transnationales et nationales d'information et de sensibilisation à l'acquis européen et matière de droits fondamentaux, auprès des citoyen-ne-s, des partenaires sociaux et des décideurs politiques.

L'AFEM a poursuivi la publication bimestrielle de sa Gazette, sous la direction de Micheline Galabert-Augé. La diffusion électronique prend le pas sur la diffusion papier, ce qui accroît considérablement le nombre de destinataires.

Les tâches fonctionnelles d'administration, de communication interne et externe et de représentation de la fédération, ainsi que le secrétariat de Rédaction de la Gazette, ont été entièrement assurées par les membres du CA avec la contribution des associations membres et des jeunes membres bénévoles de l'AFEM.

Le secrétariat est transféré depuis juin 2006, au siège de l'AFEM, (48 rue de Vaugirard, 75006 Paris).

2. DIFFUSION DE LA RECHERCHE ISSUE DES PROJETS ACHEVES

L'AFEM a poursuivi au niveau européen et national, la diffusion des résultats des travaux de recherche achevés en 2005, et ses campagnes d'information et de sensibilisation y relatives. Elle a pris activement part aux événements organisés par les institutions européennes sur les thèmes relatifs à ses travaux.

2.1 – Projet européen « Concilier famille et travail pour les femmes et les hommes : droit et pratiques »

Ce projet transnational alloué à l'AFEM par la Commission européenne, dans le cadre du 5^e Programme d'action concernant la stratégie communautaire en matière d'égalité entre les femmes et les hommes (2001-2005), avait comme objectif de présenter la situation dans quatre pays méridionaux (la France, la Grèce, l'Italie et le Portugal) en cette matière, des points de vue sociologique et juridique. Il avait été conclu par la publication d'un volume aux éditions A. N. Sakkoulas (Athènes) et Bruylant (Bruxelles) en 2005, mis en vente à la Librairie de Droit et de Jurisprudence, 20 rue Soufflot, Paris.

L'AFEM a poursuivi au niveau européen et national sa campagne d'information et de sensibilisation fondée sur les travaux présentés dans cet ouvrage (v. événements infra).

L'AFEM a, notamment, participé au « Premier Forum sur l'Avenir Démographique européen » des 30 et 31 octobre 2006, situé dans la ligne de la consultation lancée en mars 2005 par le Livre Vert de la Commission, *Face au changement démographiques, une nouvelle solidarité entre générations*, et à l'adoption le 12 octobre 2006 de deux Communications de la Commission: *L'avenir démographique de l'Europe, transformer un défi en opportunité* (COM(2006) 571 final), et la *Première étape de la consultation des partenaires sociaux européens sur la conciliation de la vie professionnelle, de la vie privée et de la vie familiale* (SEC(2006) 1245). L'AFEM y était invitée en raison de la contribution qu'elle a apportée par son ouvrage au processus de consultation précité. Le Forum organisé à l'initiative du Commissaire européen Vladimir Spidla, chargé de l'emploi des affaires sociales et de l'égalité des chances, a réuni, à Bruxelles, 400 experts, acteurs concernés et personnalités politiques de toute l'Europe, dont notamment: Tuula Haatainen, Ministre finlandaise des Affaires sociales, Liisa Hussälä, Ministre finlandaise de la santé, Ursula Von Der Leyen, Ministre allemande pour la famille, les personnes âgées, les femmes et la jeunesse, Rosi Bidi, Ministre italienne pour les questions familiales, Georg Milbradt, Premier Ministre du Land de Saxe (Allemagne), Dominique De Legge, Coordonnateur de la Conférence française de la famille. Le travail de l'AFEM a été présenté par Sophie Dimitroulias dans le cadre des ateliers: «Égalité entre les sexes comme condition préalable à la conciliation entre vie professionnelle, vie familiale et vie privée», présidé par Luisella Pavan-Woolfe, Directrice à la DG Emploi, et «Politiques familiales: comment les sociétés préparent leur futur par les enfants», présidé par Roland Gosselin, Président de la COFACE. (V. europa.eu/rapid/pressReleasesAction.do?reference=IP/06/1490&format)).

2.2 - Projet national de recherche « Bilan de la mise en œuvre de la Loi du 16 Novembre 2001 relative à la lutte contre les discriminations »

Ce Projet de recherche relatif à la lutte contre les discriminations multiples, a été confié à l'AFEM en 2004 par la Direction de la Population et des Migrations, Mission « *Etudes et Statistiques* », agissant pour le compte du Ministère des Affaires Sociales, du Travail et de la Solidarité (France). Il a été réalisé sous la direction scientifique de Marie Thérèse Lanquetin, membre de la Haute Autorité de Lutte contre les Discriminations (HALDE).

L'AFEM a poursuivi au niveau européen et national la diffusion du rapport final publié en 2005, et sa campagne d'information y relative auprès des organisations de la société civile, notamment euro méditerranéenne (v. événements infra).

3. ACTIVITES DANS LE CADRE DE L'UNION EUROPEENNE

3.1 – Contribution de l'AFEM au processus constituant européen :

Dans le cadre de la « Période de réflexion et de débat sur l'Avenir de l'Europe », prolongée sur la base des Conclusions des Conseils européens de juin 2005 et 2006, l'AFEM a activement pris part aux événements organisés à cet effet par les institutions européennes.

AFEM - ASSOCIATION DES FEMMES DE L'EUROPE MÉRIDIONALE

L'AFEM a poursuivi sa « Campagne européenne d'information sur l'acquis européen en matière de droits et libertés fondamentaux » sous la devise « *Il y a pas d'avenir pour l'Europe sans garantie des droits fondamentaux des femmes et des hommes* », dans le cadre de laquelle elle a notamment adopté et largement diffusé au niveau européen et national, 4 Contributions, qui font suite aux 15 Contributions adressées à la Convention sur l'Avenir de l'Europe et à la CIG (dont v. notamment « *Première Contribution de l'AFEM à la « période de réflexion et de débat » sur l'Avenir de l'Europe* », en date du 7 Novembre 2005, v. *Gazette n° 37*).

Par ces positions, l'AFEM s'est félicitée de plusieurs dispositions du Traité constitutionnel, y compris l'inscription explicite de l'égalité entre femmes et hommes parmi les valeurs essentielles de l'UE (art. 2). Cependant, elle a en même temps souligné que l'acquis européen en matière de droits fondamentaux est plus étendu qu'il n'apparaît dans le Traité constitutionnel et qu'il doit être sauvegardé et renforcé. Une partie importante de cet acquis est reflétée dans la Charte des droits fondamentaux, telle que proclamée à Nice en décembre 2000, qui constitue aussi un acquis irréductible et doit être retenue. L'AFEM s'est félicitée de l'accord des institutions européennes en 2006 de promouvoir les *droits existants* et de la réaffirmation des valeurs de l'UE comme *pilliers du développement durable*. Elle a rappelé quelques lacunes graves du Traité constitutionnel: la *paix* ne figure pas à l'art. 2 (valeurs UE); des *objectifs sociaux* actuels, telle la qualité de vie et de travail, sont omis; la portée de la *Charte* est réduite (pour une synthèse v. *Gazette n° 40*, p. 1).

Défense des positions de l'AFEM et missions de représentation et dans le cadre de l'UE sous la direction de Sylvie Ulrich, Présidente, et Sophia Spiliotopoulos, Vice Présidente, Sophie Dimitroulias administratrice, Jöelle Timsit, membre, Nelly Bandara, membre.

3.1.1 - Campagne européenne d'information sur « l'acquis européen en matière de droit fondamentaux » : « Première contribution de l'AFEM sur l'établissement de l'Agence des Droits fondamentaux de l'UE », du 30 avril 2006.

L'AFEM a soumis cette contribution à l'attention des parlementaires européen(ne)s et des autorités politiques des pays dans lesquels elle est implantée, et notamment aux ministres compétents et aux ambassadeur, représentants permanents de ces pays auprès de l'UE. L'AFEM a poursuivi sa mobilisation qui a culminé en décembre 2006 et a alerté d'autres organisations de la société civile et des instituts de défense des droits humains. Elle a soutenu fortement par sa mobilisation l'établissement d'une Agence des droits fondamentaux, indépendante et efficace et en particulier : le renforcement de la structure, de la qualité de ses travaux et de son indépendance par l'ajout d'un comité scientifique à ses organes; l'activité de celle-ci dans le cadre du 3^{ème} pilier et de l'article 7 du Traité UE, ainsi qu'au regard des pays candidats et potentiellement candidats (v. *Gazette N°39*).

A l'issue du Conseil Justice Affaires Intérieures des 4-5 décembre 2006 qui a approuvé le Règlement instituant une Agence des droits fondamentaux de l'UE et rendu possible le fonctionnement de celle-ci dans le cours de 2007, à Vienne, l'AFEM s'est réjoui de ce que la plupart de ses propositions relatives à l'établissement de l'Agence sont satisfaites. Elle exerce depuis toute sa vigilance dans les pays où elle est implantée pour s'assurer que leurs gouvernements appliqueront à la lettre les dispositions relatives à la désignation des membres et membres suppléants du CA de l'Agence; qu'ils profiteront de la faculté de la consulter dans le domaine du 3^e pilier; et que, le moment venu, ils donneront leur accord à l'extension de la compétence de celle-ci dans ce domaine.

3.1.2 Dans le cadre du processus de consultation de la société civile par les institutions européennes, l'AFEM est, notamment, intervenue :

- **au Forum Européen «Empower» Donner du pouvoir à la société civile » organisé les 8 à 10 octobre 2006, à Bergamo (Italie) par la Commission européenne (DG COMM).**

Ce Forum se situait dans le cadre de la consultation lancée par la Commission sur son Livre Blanc relatif à la Politique de Communication. Il a réuni quelque 300 représentant(e)s d'organisations de la société civile européenne de 27 pays, ainsi que des institutions européennes pour débattre de la meilleure manière de faire participer les citoyens et les citoyennes au projet européen. La Présidente de l'AFEM, Sylvie Ulrich, accompagnée de Nelly Bandara, a distribué la « Première contribution de l'AFEM à la période de réflexion sur l'avenir de l'Europe » et la « Première contribution de l'AFEM au sujet de l'Agence des droits fondamentaux de l'UE » (v. les conclusions sur le site europa – DG COMM-).

3.1.3. L'AFEM a participé aux travaux des plateformes européennes d'organisations dont elle est membre :

AFEM - ASSOCIATION DES FEMMES DE L'EUROPE MÉRIDIIONALE

- **Elle a participé à la journée de débat organisée par le Forum permanent de la société civile, le 30 mars 2006, au Parlement européen, sous la présidence du député Andrew Duff, rapporteur du Parlement européen sur le Traité constitutionnel européen.** A l'issue de cette journée dont l'ambition était de « faire souffler un nouveau vent d'optimisme sur l'Europe » et de parvenir à une Constitution et à sa ratification par tous les Européens, le Forum a proposé une feuille de route pour la poursuite du processus constitutionnel et a adopté une déclaration en vue du Conseil européen de juin 2006. L'AFEM y a contribué par sa « Première Contribution à la « période de réflexion » sur l'avenir de l'Europe », qui a aussi été diffusée par Nelly Bandara (v. www.europa-etzt.org/forumf/article.php3?id_article=11-85k-é).
- Elle a été représentée par Nelly Bandara, aux réunions régulières du **Forum Permanent de la Société civile**, en préparation des réunions du **Groupe de liaison du Comité Economique et Social Européen avec la Société Civile**, dont ce dernier est membre.

3.1.4. Reconnaissance de l'activité de l'AFEM

L'expertise dont font preuve ces actions et leur efficacité, qui est due notamment à la collaboration effective de l'AFEM avec les institutions communautaires et à son aptitude de mobiliser d'autres ONG et acteurs internationaux, européens et nationaux, sont largement reconnues et appréciées au niveau tant national, qu'europpéen. La contribution de l'AFEM à la Charte des droits fondamentaux de l'UE et plus généralement au processus constituant européen a été généralement reconnue et louée par des membres éminents de la première Convention et d'autres personnalités et organisations.

V. en particulier: Guy Braibant, "La Charte des droits fondamentaux de l'Union européenne; témoignages et commentaires", éd. du Seuil, 2001, p. 32, 162, 164; Jacqueline Duthel de la Rochère, "La Charte des droits fondamentaux de l'Union européenne", in Jurisclasseur Europe, No 11/2001, fasc. 160, p. 19; Florence Deloche-Gaudez, "La Convention pour l'élaboration de la Charte des droits fondamentaux: une méthode d'avenir?" publication du Groupement d'Études et de Recherches "Notre Europe", présidé par M. Jacques Delors (<http://www.notre-europe.asso.fr/>), p. 22-23, même auteur, "La Convention pour l'élaboration de la Charte des droits fondamentaux: une méthode 'constituante'?" in R. Dehousse (dir.), Une Constitution pour l'Europe ?, Presses des Sciences Po, Paris 2002, p. 206, Laurence Burguoguel-Larsen, «La Charte des droits fondamentaux de l'Union européenne racontée au citoyen européen», in R.A.E.-L.E.A. 2000, vol. 10, p. 400, Petros Stangos, Protection juridictionnelle des droits fondamentaux dans l'ordre légal communautaire, Sakkoulas Publ. 2004 (en grec), p. 496-498.

3.2 - Contribution de l'AFEM au processus de Barcelone : Partenariat Euroméditerranéen (PEM) et Politique de Voisinage (PV):

L'AFEM participe aux Fora Civils Euromed réunis dans le cadre du processus de Barcelone, et notamment aux derniers fora qui se sont tenus à Valence (avril 2002), à Chania (mai 2003), à Naples (novembre 2003), à Luxembourg (avril 2005) et à Marrakech (novembre 2006).

Elle est la seule fédération européenne d'associations féminines qui est membre fondateur de la Plateforme Non Gouvernementale Euromed, instituée avec le soutien de la Commission européenne (depuis 2003, et AG de 2005, Luxembourg) et officiellement reconnue par les Chefs d'Etats et de Gouvernement des Etats partenaires du PEM. (v. www.euromedi.org).

Elle contribue, dans ce cadre, aux mobilisations conjointes des organisations régionales de la société civile des deux rives de la Méditerranée pour la défense et promotion des valeurs et droits universels fondamentaux, conformément aux obligations qui découlent des Traités européens et internationaux, ainsi qu'au processus de consultation de la société civile par les instances politiques du Partenariat.

L'AFEM contribue également aux événements organisés par les organes et agences de l'Union (v. Fondation Anna Lindt, COPEM, Centre Salto Youth de la Commission européenne etc.) ainsi que les OING de la société civile (v. Mouvement Européen International, Réseau Gender Connection etc.).

Délégation auprès du Forum Civil Euromed, de la Plateforme non Gouvernementale Euromed et du Réseau Euromed France : S. Dimitroulias (administratrice déléguée), J. Timsit (déléguée suppléante).

3.2.1 Participation au Forum Civil Euromed

L'AFEM a participé au dernier Forum Civil Euromed de Marrakech, organisé par la Plate-forme non gouvernementale Euromed, avec le soutien de la Commission européenne, de la Présidence finlandaise de l'UE, et le concours de la France et de l'Autriche. Ce premier forum civil organisé dans un pays du sud, a réuni du 4 au 7 novembre 2006, plus de 400 représentants de la société civile de 38 pays.

AFEM - ASSOCIATION DES FEMMES DE L'EUROPE MÉRIDIONALE

On soulignera que l'ensemble des organisations participantes ont adopté les « Recommandations pour la Conférence ministérielle Euromed d'Istanbul, les 14-15 Novembre 2006, pour l'adoption d'un plan d'action quinquennal visant le renforcement du rôle des femmes dans la société », une pièce maîtresse des Conclusions du Forum »; et ce à l'initiative de nombreuses organisations mobilisées au préalable, face à l'opposition à l'égalité de genre manifestée par les États partenaires du Sud.

L'AFEM s'est mobilisée à ce sujet conjointement aux associations françaises membres du Réseau Euromed France (REF), à la FIDH, au Réseau Euroméditerranéen des Droits de l'Homme (en particulier les associations marocaines qui sont ses membres), au Réseau Maghreb 95, etc. Dans le cadre de l'atelier "Démocratisation et droits fondamentaux" la déléguée de l'AFEM et du Réseau Euromed France (REF) Sophie Dimitroulias, a présenté une « **Proposition de Recommandation de l'AFEM en vue de la Conférence ministérielle Euromed d'Istanbul** », intégrée par les rapporteurs Grégoire Thery (FIDH) et Mohammed Salah Kherigi aux Recommandations de cet Atelier, et par la suite au texte final des Recommandations du Forum. Rédigé dans le cadre de l'atelier autogéré "Egalité/genre" et présenté en session plénière par Aicha Ait m'Hand membre du Comité de pilotage du Forum, **ce texte a été défendu par les représentants de la Plateforme Civile Euromed qui ont officiellement participé à la Conférence Ministérielle d'Istanbul** (V. Conclusions du Forum, v. www.euromedplatform.org).

En conséquence de cette mobilisation, les Conclusions de la Conférence Ministérielle d'Istanbul, ont tenu compte de nombreuses recommandations du Forum Civil.

Elles proclament la nécessité de garantir aux femmes la pleine jouissance de leurs droits humains et réaffirment les engagements des 37 États partenaires, notamment de transposer en droit interne et d'appliquer pleinement et effectivement les obligations qui découlent des instruments internationaux, en particulier la CEDAW et son Protocole facultatif, comme des objectifs du Millénaire pour le développement ; mettre en œuvre une « approche holistique » et des mesures spécifiques de renforcement de l'égalité des droits entre femmes et hommes, adoptant à cet effet un Plan d'action, ; instaurer une assistance financière de l'UE et un mécanisme de suivi ; inscrire les droits des femmes au programme de leurs dialogues, y compris dans le cadre des accords d'association, des plans d'action de la politique européenne de voisinage ainsi que des programmes et projets mis en place par l'UE ; reconnaître, les droits des victimes de toutes les violences faites aux femmes - y compris des pratiques traditionnelles dégradantes -, et de la traite ; lutter contre les discriminations dans l'éducation et la culture, et véhiculer une image non stéréotypée des femmes ; reconnaître le rôle positif des associations féminines et favoriser leur participation aux processus politiques nationaux. On déplorera toutefois vivement le refus des Ministres de garantir les droits liés à la santé sexuelle et reproductive des femmes consacrés par le Plan d'Action du Caire, et le droit à l'égalité salariale, 2 exigences de la France, les droits liés à la société civile autonome minimisés par une réserve, la référence aux « législations nationales ».

Les Conclusions de la 8^{ème} Conférence Euromed des Ministres des Affaires Etrangères à Tampere (de 40 États), adoptées à l'unanimité, ont validé les Conclusions de la Conférence d'Istanbul (VII §33), et ont fait mention particulière des Recommandations du Forum Civil Euromed et de la Plateforme Civile Euromed. Elles reconnaissent ainsi la contribution substantielle de la société civile (I §9 et VII 34). (v. [eu2006.fi/news_and_documents/press_releases/vko46/FR/174194et http://ec.europa.eu/comm/external_relations/euromed/women/docs/conclusions_1106.pdf](http://ec.europa.eu/comm/external_relations/euromed/women/docs/conclusions_1106.pdf))

En cette période cruciale pour l'avenir de la région, l'AFEM s'est félicitée de ces engagements, rappelant que la promotion et application effective de l'égalité entre femmes et hommes dans tous les domaines constitue une valeur et un droit fondamental qui s'impose, en vertu des traités européens et internationaux, tant aux institutions de l'UE et à ses États membres, qu'à ses États partenaires. Elle constitue la condition sine qua non des processus de démocratisation d'une part, et du dialogue des cultures d'autre part (V. Gazette n°42).

3.2.2 – Contribution au Réseau Euromed France (REF)

La Coordination de l'AFEM pour la France a participé activement au processus de constitution du Réseau Euromed France (REF), lancé en 2005. Ce réseau national représente les associations françaises auprès de la Plate-forme Non Gouvernementale Euromed, et a vocation à faire entendre auprès des autorités politiques françaises, la voix de la société civile notamment en matière de défense des droits fondamentaux dans le cadre du PEM. Parmi les objectifs du REF tels que défini lors de la réunion constitutive du 5 juin 2005 nous relèverons la volonté de : *“mettre la Méditerranée au cœur du débat public en France, être un lieu de réflexion et de débat sur les problématiques et enjeux Euromed, apporter un soutien à des associations membres, notamment en province”*. Sophie Dimitroulias a représenté la Coordination pour la France aux réunions bimensuelles du Réseau et a collaboré activement aux initiatives du REF ci-après :

AFEM - ASSOCIATION DES FEMMES DE L'EUROPE MÉRIDIIONALE

- **Rencontre d'une Délégation du REF avec le cabinet du Ministre français des Affaires Etrangères le 8 mars 2006.**

L'ambassadeur de France chargé d'Euromed François Gouyette et le conseiller auprès du Ministre M. Touazi, saisis par la représentante de l'AFEM de l'actualité des violations des droits fondamentaux, en particulier des femmes, justifiées au nom du respect de la différence des cultures et religions que nombre d'Etats membres du PEM opposent à l'universalisme des droits de la personne, ont affirmé que la France s'engageait à « faire pression » pour la défense des droits fondamentaux des femmes dans le Partenariat. Une nouvelle entrevue a été proposée à l'AFEM pour étudier la possibilité de faire de l'égalité de genre le thème d'un forum et d'une position officielle défendue par le Ministre lors de la réunion ministérielle Euromed en automne 2006.

- **Premier Séminaire National du REF en préparation du Forum civil Euromed de Marrakech, le 13 mars 2006, à la Maison de l'Europe à Paris, co-organisé par l'AFEM (Coordination pour la France), conjointement à Solidarité Laïque, la Ligue des Droits de l'Homme, la Fondation Seydoux et Enda-Europe.**

Ouvert par la Présidente de la Maison de l'Europe, Catherine Lalumière, ce séminaire a conduit des représentants de secteurs associatifs divers à réfléchir aux perspectives du partenariat euro-méditerranéen à partir de quatre thèmes : Quelle évaluation du sommet de Barcelone + 10 ? Quelle place du Partenariat Euro-méditerranéen (PEM) dans la politique européenne de voisinage ? Quelle politique française dans l'Euromed ? Quel rôle pour la société civile française ?, quels objectifs, quelles modalités d'organisation du Réseau Euromed France ? La Plateforme Euromed était représentée par Michel Tubiana, Secrétaire Général, Ghislaine Glasson-Deschaumes, Vice Présidente et Jean-François Courbe, Membre du C.A. Sophie Dimitroulias était désignée comme rapporteure du REF. Elle a présenté la synthèse des débats et les « **Recommandations des Associations françaises sur l'Avenir du Partenariat Euromed et de la politique européenne de Voisinage** » adoptées par les participants, auprès de l'ambassadeur François Gouyette, qui a réitéré sa volonté de promouvoir le dialogue avec la société civile et maintenir des contacts réguliers avec le REF. L'AFEM était également représentée à cet événement par sa Présidente Sylvie Ulrich et Joëlle Timsit, ambassadrice. (V. Actes du séminaire, élaborés par l'AFEM et publiés par le REF).

- **Consultation nationale française en préparation du Forum civil Euromed de Marrakech, organisée par le REF le 13 octobre 2006.**

Dans la ligne de leurs Recommandations adoptées le 13 mars 2006 (ci-dessus), les associations françaises membres du REF se sont entretenues avec Mourad ALLAL, Coordonnateur général de la Plateforme chargée de l'organisation du Forum. Elles ont exprimé par la voix de Sophie Dimitroulias rapporteure, leur adhésion à l'orientation générale choisie pour le Forum civil et aux thématiques prioritaires établies par son Comité de pilotage, mais aussi de vives préoccupations relatives, notamment au thème de l'égalité entre femmes et hommes qui n'était pas affichée parmi les grands ateliers du Forum. Le REF a désigné 10 représentants composant la Délégation française pour le Forum civil (sur une base paritaire), dont Sophie Dimitroulias, déléguée de l'AFEM auprès de la Plateforme Euromed L'AFEM était aussi représentée par Joëlle Timsit.

- **Séminaire «Partenaires et voisins de l'UE: quel rôle pour les sociétés civiles de la Méditerranée et de l'Est?», organisé par le Comité PECO, Paris, Secours Populaire français, 27 octobre 2006.**

Cette Journée a réuni des OING françaises affiliées au Comité et leurs partenaires, représentants des collectivités territoriales et du monde universitaire. Sophie Dimitroulias, invitée en tant que représentante de l'AFEM et du Réseau Euromed France (REF), a présenté une communication sur le thème *Comment trouver des éléments de transversalité entre les pays de l'Est et les pays du Sud de la Méditerranée?*, dans le cadre de la Politique européenne de Voisinage (documents: info@comitepeco.org).

3.2.3 – Autres contributions :

- **Première Session d'enseignement sur « Le rôle et la place des femmes dans le contexte Euromed », organisée par le Centre de Ressources Euromed Salto Youth de la Commission européenne, en collaboration avec l'Agence Nationale Espagnole pour la Jeunesse, du 18 au 26 novembre 2006, au Palais des Congrès de Jaca (Aragon).**

A l'occasion de cet événement, Sophie Dimitroulias a été invitée à présenter une communication auprès d'un public de jeunes provenant des 35 pays membres du partenariat sur le thème *Egalité de genre dans le Partenariat Euro-méditerranéen*. (v. vidéo et actes à paraître aux Editions du Centre Salto Youth).

- **Congrès d'Alger du Mouvement Européen International « une vision commune du futur », co-organisé par le Mouvement Européen International MEI (Comité Méditerranéen, Comité**

AFEM - ASSOCIATION DES FEMMES DE L'EUROPE MÉRIDIIONALE

Algérie) en liaison avec la Bibliothèque d'Alexandrie et son Forum de la Réforme Arabe, ainsi qu'avec la Fondation Euro-Méditerranéenne Anna Lindh pour le Dialogue entre les Cultures, du 24 au 26 février 2006.

Ce congrès, a marqué la 1^{ère} initiative du Mouvement Européen International (MEI) en direction de la rive sud de la Méditerranée. Ouvert par le président du MEI Pat Cox, et par le Ministre des Affaires étrangères d'Algérie, Mohamed Bedjaoui, il a réuni plus de 600 participants en réunions plénières suivies de 9 ateliers. Il a été conclu par une Déclaration politique assortie d'un plan d'action et par l'institution d'un Comité de suivi chargé de la création d'un Observatoire euro-méditerranéen indépendant à Alger.

L'AFEM, présente à cet événement, en sa double qualité de membre de la Commission Femmes du MEI et de la Commission de Liaison des OING dotées de statut participatif auprès du Conseil de l'Europe a contribué à l'émergence d'une prise en compte de l'obligation de garantie de l'égalité de genre dans tous les domaines qui en vertu des Traités européens et internationaux s'impose en tant que valeur, droit et objectif transversal de l'UE, y compris dans le cadre du Partenariat Euromed. Sylvie Ulrich, Présidente et Sophie Dimitroulias, sont intervenues respectivement dans les ateliers information et culture et ont diffusé la « **Déclaration de l'AFEM à Alger** », **Gazette n° 39 mars- avril 2006.**

(V. http://www.europeanmovement.org/downloads/Algiers_Declaration)

- **Visite d'Etude de l'Association Algérienne pour la Promotion de la Femme, à Athènes, organisée à l'initiative du Mouvement Européen Grèce et de l'AFEM.** A l'issue du Congrès d'Alger, les représentantes de l'AFEM ont rencontré des associations féminines de l'autre rive de la Méditerranée et ont collaboré à la préparation de cette visite.

4. ACTIVITES DANS LE CADRE DU CONSEIL DE L'EUROPE

En sa qualité OING dotée de statut participatif auprès du Conseil de l'Europe, l'AFEM est élue membre de la Commission de Liaison, représentant la Conférence des Organisations Internationales Non Gouvernementales, le 4^{ème} pilier de l'organisation, depuis janvier 2006 (12 sièges étaient à pourvoir, 23 OING (dont l'AFEM) s'étaient portées candidates. L'AFEM a été élue en 5^{ème} position). L'AFEM est intervenue activement aux sessions plénières quadriennales de la Conférence des Organisations Internationales Non Gouvernementales dotées de statut participatif auprès du Conseil de l'Europe (janvier, avril, juin, septembre 2006). Elle a contribué aux réunions et travaux réguliers des regroupements "Droits de l'Homme", "Égalité-Parité Femmes/Hommes", "Charte Sociale", "Société civile" et "Nord-Sud" des OING.

Elle est habilitée à présenter des plaintes collectives pour violation de la Charte Sociale européenne pour la deuxième fois consécutive en mai 2006 et jusqu'en 2009.

Elle a participé aux activités et événements ad hoc organisés par les instances du Conseil de l'Europe et œuvré constamment pour la défense, la promotion et application effective dans les Etats membres des valeurs et droits fondamentaux consacrés par la CEDH (v. www.coe.int/ong).

4.1 – Interventions aux sessions plénières quadriennales de la Conférence des OING et aux réunions des Regroupements des OING.

Délégation de l'AFEM auprès de la Commission de Liaison des OING : Micheline Galabert, déléguée, et Sophie Dimitroulias, déléguée suppléante, ont représenté la fédération et sont intervenues à ces réunions tenues en parallèle avec les sessions de l'Assemblée Parlementaire. On notera que :

- **La Conférence des Organisations Internationales Non Gouvernementales dotées de statut participatif auprès du Conseil de l'Europe, réunies en session plénière le 6 octobre 2006, à Strasbourg, a adopté à l'unanimité, à l'initiative d'une Déléguée, membre du Bureau de l'AFEM la « Résolution de la Conférence des OING concernant la liberté d'expression ».** Micheline Galabert a participé au groupe de délégués qui ont rédigé cette résolution et a défendu le projet de texte par son intervention en session plénière (V. *Gazette de l'AFEM n°*).
- **Dans le cadre du Regroupement « Egalité-Parité, femmes homme » réuni lors de la session plénière des 10 et 12 avril 2006, à l'invitation de la Présidente, Karinne Henrotte a été présentée par Sophie Dimitroulias l'activité de l'AFEM dans le cadre du Partenariat Euroméditerranéen ainsi que sa recherche sur les discriminations multiples (v. supra). L'AFEM a également exprimé sa protestation contre la promotion publique de la prostitution durant la coupe du Monde de football 2006.**

4.2 – Contribution aux événements organisés par la Conférence des OING :

AFEM - ASSOCIATION DES FEMMES DE L'EUROPE MÉRIDIONALE

- **«Séminaire national sur la Participation de la société civile roumaine au processus de construction européenne : L'égalité entre femmes et hommes et la santé», organisé dans le cadre de la Présidence roumaine du Comité des Ministres du Conseil de l'Europe (CE), par la Conférence des OING conjointement à la Division des ONG et de la Société civile de la Direction générale des Affaires politiques du CE, du 4 au 6 Mai 2006 à Bucarest.**

A l'occasion de cette première initiative de séminaire national, l'AFEM a fait parti de la délégation de la Commission de Liaison des OING et a apporté sa contribution dans le cadre de l'Atelier «Égalité Femmes-Hommes» présidé par Karine Henrotte Forsberg. Sophie Dimitroulias a rappelé les dispositions de droit européen relatives à l'égalité de genre, notamment celles de la Charte sociale européenne révisée et celles des traités et directives de l'UE auxquels la Roumanie doit se conformer en vue de son adhésion à l'UE (2007). Elle a coordonné un groupe de travail composé des associations roumaines de femmes, qui a rédigé les recommandations de l'Atelier qu'elle a rapportées en session plénière **V. Déclaration « Mise en œuvre de l'égalité femmes-hommes en Roumanie» adoptée en session plénière, le 6 mai 2006** (<http://www.coe.int/ong>).

- **Séminaire sur l'élément participatif de la démocratie, coorganisé par la Conférence des OING et la Direction des Affaires Politiques du Conseil de l'Europe, à Strasbourg, les 4 et 5 décembre 2006, en tant que contribution de la Conférence des OING au Forum pour l'avenir de la démocratie en Europe (v. supra).**

Ce séminaire a réuni soixante-dix participants du *Quadrilogue* du Conseil de l'Europe, ainsi que des universitaires et des représentants d'ONG nationales, afin de «promouvoir le dialogue avec les pouvoirs publics en vue d'une participation accrue des ONG au processus démocratique de prise des décisions». La déléguée de l'AFEM, Sophie Dimitroulias, a présenté dans le cadre du Groupe de travail « Responsabilité des ONG en tant que groupes de sensibilisation », une communication sur la contribution la plus récente des organisations européennes de femmes à la promotion de l'*acquis européen* en matière de droits fondamentaux (notamment dans le cadre des travaux de la Convention chargée d'élaborer la Charte des droits fondamentaux de l'UE, de la Convention chargée d'élaborer le Traité constitutionnel et de la CIG). Elle a ensuite appelé en session plénière à ce que le principe de démocratie participative soit : a) lu à la lumière de l'égalité entre femmes et hommes, valeur fondatrice du Conseil de l'Europe qui constitue une condition *sine qua non* de légitimité du dialogue civil ; b) décliné par les principes d'égale participation des femmes et des hommes et d'intégration de l'égalité de genre dans toutes les activités (internes et externes) des OING. (V. **le Rapport et conclusions du Séminaire**, <http://www.coe.int/ong>).

4.3 – Contribution aux événements organisés par les autres instances du Conseil de l'Europe :

- **Forum pour l'Avenir de la Démocratie en Europe (processus lancé à Varsovie les 3 et 4 novembre 2005) portant sur le thème «Le rôle des partis politiques dans la construction de la démocratie», et organisé dans le contexte de la Présidence Russe du Comité des Ministres en coopération avec l'Assemblée parlementaire du Conseil de l'Europe, à Moscou, les 18 et 19 octobre 2006.**

L'AFEM était invitée à apporter sa contribution représentée par la Ligue Hellénique des Droits des femmes, association nationale membre. Elya Kolokytha secrétaire générale de la Ligue est intervenue lors de cet événement et a diffusé les ouvrages et positions de l'AFEM (notamment *Femmes et pouvoir en l'an 2000*).

4.4 – Autres Contributions

- **Forum des OING «Enjeux de la diversité en Europe», organisé par la Plateforme des migrants (PMC) conjointement avec la Fédération des Agences Internationales pour le Développement (AIDE), avec le concours de la Conférence des OING du Conseil de l'Europe et de la Commission européenne, dans le cadre de « l'Année européenne sur l'Égalité », Paris, Unesco, 21-22 octobre 2006.**

Joëlle Timsit et Sophie Dimitroulias représentantes de l'AFEM ont défendu ses positions relatives à la promotion de l'égalité entre femmes et hommes et de la non discrimination en raison de la race et des origines ethniques en tant que valeurs et droits fondamentaux inaliénables européens et fondements de l'UE et du Conseil de l'Europe, dans le cadre des panels: «*Droits fondamentaux et cohésion sociale: Quelle place peuvent revendiquer les migrants dans une citoyenneté européenne*», présidé par Fadila Mehal, Présidente de l'Association «Les Mariannes de la Diversité», et «*Position et rôle des OING dans le lancement de la campagne européenne pour l'égalité des chances*», présidé par Pascale Chahon, Directrice de ENAR Europe

AFEM - ASSOCIATION DES FEMMES DE L'EUROPE MÉRIDIIONALE

Belgique. Sophie Dimitroulias était invitée par le Président de l'AIDE à s'exprimer à la réunion du comité rédacteur de la déclaration finale (contact@pmc-europe.info).

5. AUTRES ACTIVITES

ACTIVITE DANS LE CADRE DE LA SOCIETE CIVILE EUROPEENNE :

L'AFEM a apporté sa contribution aux travaux des plateformes européennes et nationales d'ONG et des institutions académiques dont elle est membre et/ou partenaire.

5.1 – Participation aux travaux du Mouvement Européen International :

L'AFEM est, depuis le 26 janvier 2007, membre du Mouvement Européen International (MEI), organisation internationale indépendante, ayant pour objectif de contribuer à l'établissement d'une Europe fédérale et unie, fondée sur le respect des droits humains fondamentaux, la paix, et les principes démocratiques de liberté, de solidarité, et de participation des citoyens, et étant composée de 41 conseils nationaux (25 pays de l'UE et 10 autres pays) et de 21 organisations membres, sous la présidence de Pat COX, ancien Président du Parlement européen. L'affiliation d l'AFEM avait été admise en réunion plénière du Conseil Fédéral du MEI, à Londres en décembre 2005, et validée par le comité exécutif du MEI. L'AFEM a, depuis 2003, participé aux Conseils Fédéraux du MEI, étant invitée en tant qu'organisation observatrice. Elle a activement contribué aux travaux de la « Commission permanente Femmes Internationale » (CFIME) dont elle est membre, qui se sont tenu à ces occasions, sous la présidence de Jacqueline de Grootte. (v. site : www.europeanmovement.org).

Délégation : S. Dimitroulias, administratrice, J. Timsit, membre, N. Bandarra membre.

L'AFEM a activement contribué en 2006 aux travaux du MEI et notamment :

- **au Congrès d'Alger, organisé par la Commission permanente Méditerranée du MEI** (v. supra).
- **au projet « Pariteia – Promotion de l'Egalité des Sexes dans la Citoyenneté Active Européenne », conduit par le MEI avec le soutien de la Commission européenne.** L'AFEM a apporté sa contribution à l'élaboration de la **Charte d'intention** et du **guide de bonnes pratiques** y relatifs en communiquant au secrétariat du MEI l'ensemble de ses positions et publications scientifiques.
- **à la réunion de la Commission Femmes Internationale (CFIME), tenue à Bruxelles, le 10 juin, dans le contexte du Conseil fédéral du MEI des 8, 9 et 10 juin 2006.** Le débat de la CFIME a porté sur les thèmes notamment sur : le suivi du Congrès d'Alger «Dialogue Sud-Nord»; l'élargissement de l'UE (un groupe de travail sur ce thème a été mis en place au sein du ME étant présidé par Catherine Lalumière, Vice Présidente du MEI auquel la CFIME y sera représentée ; le projet PARITEIA ; la mise au point de l'organisation interne de la CFIME et notamment de l'élection de sa Présidente. L'AFEM était représentée à cette réunion par Nelly Bandarra.

5.2 – Evénements scientifiques : congrès et conférences internationaux, européens, nationaux :

- **Conférence «Comment surmonter les obstacles pour atteindre les Objectifs du Millénaire pour le Développement?», organisée par la Fédération des Agences Internationales pour le Développement (AIDE Fédération), les 8, 9 et 10 Mai 2006, au Palais des Nations à Genève.**

Cette Conférence a réuni des représentant(e)s d'institutions internationales, d'autorités nationales et d'ONG. En session d'ouverture sont intervenus notamment: Javier Perez de Cuellar, ancien Secrétaire Général de l'ONU, ancien Premier Ministre du Pérou, Marie Heuze, Directrice du Service d'information des ONU. (UNIS), à Genève, Jean Ziegler, Rapporteur spécial de la Commission des Droits de l'Homme de l'ONU, Hasan Fodha, ancien Directeur du Centre régional d'information des N.U. pour l'Europe occidentale, Abderrahim El Harouchi, Ministre du Développement Social, de la Solidarité et de la Famille du Maroc, Khédidja Bourcart, Maire Adjointe à la Ville de Paris chargée de l'intégration et des étrangers non communautaires. A l'issue des travaux de 3 ateliers, une réunion de travail associant les expert(e)s et les représentant(e)s des ONG a finalisé les conclusions de la Conférence et les projets de publication des actes et d'un guide méthodologique pour la mise en oeuvre des objectifs du Millénaire. Dans le cadre de l'Atelier «Santé et Éducation» présidé par Fadila Mehal, membre du Conseil Économique et Social français et consacré au thème «*Comment améliorer les conditions des femmes et des enfants dans le cadre du développement*», Sophie Dimitroulias a présenté une communication sur la contribution du mouvement des femmes dans le cadre du Partenariat Euromed (PEM). Elle était invitée à présenter les recommandations de

AFEM - ASSOCIATION DES FEMMES DE L'EUROPE MÉRIDIONALE

l'AFEM approuvées par l'atelier, en session finale où elles ont également été approuvées par tous les participants (v. geneve@aide-federation.org).

- **Le 6^{ème} Congrès de l'Association Européenne des Femmes Juristes (EWLA) sur le thème «L'avenir du droit européen dans une perspective de femmes juristes», en coopération avec l'Association hongroise des femmes juristes, les 19 et 20 mai 2006, à l'Association du Barreau de Budapest.**

En ouverture du Congrès a été lue l'intervention de Christine Stix-Hackl, Premier Avocat général à la Cour de justice. Ensuite sont intervenues Kinga Gál, rapporteure du PE sur l'Agence des droits fondamentaux de l'UE, Katalin Lévai, vice-présidente de la Commission des Affaires Juridiques du PE ; Renate Jaeger, Juge à la Cour européenne des Droits de l'Homme ; Clemens Ladenburger, membre du Service juridique de la Commission européenne ; Daniela Bankier, Chef de l'Unité Égalité, Action contre la Discrimination, Aspects juridiques, de la Commission européenne. Sophia Spiliotopoulos, avocate, vice présidente sortante de EWLA, vice présidente de l'AFEM, et intervenue en session introductive et a présidé l'atelier «*L'avenir de l'Union et les droits fondamentaux*». Sophie Dimitroulias, a rappelé la collaboration des deux organisations dans le cadre du débat sur l'avenir de l'UE et a présenté une communication sur les enjeux de la dimension euro méditerranéenne des droits fondamentaux pour laquelle œuvre l'AFEM. Les recommandations y relatives de l'AFEM ont été intégrées dans la Résolution de cet atelier présentée par sa Présidente et adoptée par l'Assemblée Générale de EWLA (v. www.ewla.org).

- **La session d'enseignement organisée par l'Institut International des Droits de l'Homme René Cassin, en collaboration avec le Directeur des droits de l'homme d'Indonésie et l'Ambassade de France à Jakarta, pour la 3^{ème} année consécutive, en 2006, à Strasbourg.**

L'objet de cette formation destinée à 25 fonctionnaires et personnalités de la société civile indonésienne, était l'approfondissement de la connaissance de la protection internationale des droits de la personne. Dans ce cadre, Sophie Dimitroulias, a assuré un séminaire sur «L'acquis européen en matière d'égalité de genre», le 5 juin au siège de l'Institut.

- **La Journée d'études organisée dans le cadre du Diplôme Inter-Universitaire "Égalité des chances H/F" en partenariat entre l'Université de Paris 3 et l'Université de Paris 6, Paris, le 28 septembre 2006, à la Préfecture de la région Ile de France,.**

Au cours de cette Journée consacrée aux enjeux de l'égalité des chances au niveau international, européen et territorial, sont intervenues, notamment Françoise Gaspard, représentante de la France auprès de l'ONU, Marie-Claude Vayssade, députée européenne honoraire, Yvette Roudy, ancienne Ministre, Jacqueline Heinen, universitaire. Dans le cadre de la table ronde "*L'Europe, initiatrice de l'égalité des chances entre les femmes et les hommes*" animée par Françoise Belet, représentante du Conseil régional Ile-de-France, Sophie Dimitroulias a présenté la contribution du mouvement des femmes dans le cadre du processus constituant européen et de la politique euro-méditerranéenne de l'UE. L'AFEM était aussi représentée par Micheline Galabert. (v. article de Elisabeth Hofmann, *Bulletin "Genre en action"*, septembre 2006 et Actes à paraître).

- **Colloque annuel de l'Association Française des Femmes Juristes (A.F.F.J), membre de l'AFEM, «Égalité de droit-inégalité de fait», Paris, Maison du Barreau, 24 octobre 2006.**

Cet événement organisé sous la direction de Marie-Jeanne Campana, Présidente de l'AFFJ et membre de l'AFEM, a réuni des personnalités du monde juridique, politique et associatif, autour de 5 tables rondes (égalité et vie professionnelle, égalité et vie politique, droits civils et égalité en France, droits civils et égalité en Europe et droits civils et égalité dans le monde). Dans le cadre de l'atelier «droits civils et égalité en Europe» Sophia Spiliotopoulos, vice présidente de l'AFEM, a présenté une communication sur la conciliation entre vie familiale et vie professionnelle, et a attiré l'attention sur la réouverture prochaine du débat relatif à la Constitution européenne, auquel l'AFEM a déjà participé très activement, et sur la nécessité de vigilance au sujet de la garantie effective de l'acquis en matière de droits fondamentaux. L'AFEM était également représentée par Joëlle Timsit ambassadrice (v. Actes à paraître).

5.3 – Actions nationales de formation et d'interpellation :

Parmi les nombreuses activités réalisées par les organisations membres de l'AFEM, on relèvera :

- **Au Portugal : Programme pour la participation civique et politique des jeunes femmes, conduit par le Réseau Portugais des Jeunes pour l'Égalité entre les Femmes et les Hommes, avec l'appui du Fonds Social Européen et de l'Etat portugais.**

Ce programme de mentoring "de Femme à Femme" vise à contribuer à l'augmentation de la participation des jeunes femmes aux processus de décision dans plusieurs sphères de la vie publique, en développant leurs

AFEM - ASSOCIATION DES FEMMES DE L'EUROPE MÉRIDIONALE

compétences et en les soutenant dans l'accès à des responsabilités au sein des partis politiques et des associations. Parmi les mentors figurent : les députées Helena Pinto (BE), Maria de Belém Roseira (PS), Teresa Caeiro (CDS/PP), l'eurodéputée Ilda Figueiredo (CDU/PEV), Euníce Neves fondatrice de l'Agence pour la Vie Locale dans une municipalité (PSD), Isabel Romão, présidente du Comité Directeur pour l'Égalité entre les Femmes et les Hommes du Conseil de l'Europe, Maria do Céu Cunha Rego, ex - Secrétaire d'État pour l'Égalité, Ana Maria Braga da Cruz, ex- présidente de la Commission pour l'Égalité et pour les Droits des Femmes, Regina Tavares da Silva, membre de la Commission de l'ONU pour l'élimination de la discrimination envers les femmes, Ana Coucello, présidente de la Plate-forme Portugaise pour les Droits des Femmes et administratrice de l'AFEM. Ce programme inclut aussi 5 rencontres thématiques et séminaires, le développement de projets par les jeunes femmes, deux forum on-line, et enfin un programme de visites (v. <http://demulherparamulher.redejovensigualdade.org.pt/novidades.html>).

➤ **Au Portugal : mobilisation dans le cadre du processus pour le référendum sur l'interruption volontaire de grossesse (IVG).**

Dès le début du processus commencé avec l'approbation à l'Assemblée de la République, le 19 octobre, d'une proposition de référendum dont la date a été fixée au 11 février 2007, plusieurs mouvements se sont organisés pour mobiliser les électeurs en faveur du « oui », notamment : le «Mouvement Jeunes pour le Oui», dont fait partie le **Réseau Portugais des Jeunes pour l'Égalité entre les Hommes et les Femmes. La Plate-forme Portugaise pour les Droits des Femmes, présidée par Ana Coucello, administratrice de l'AFEM s'est prononcée, dès le 18 octobre**, veille du vote à l'Assemblée de la République sur la proposition de référendum, en diffusant une communication qui a fait l'objet d'une action de lobbying de grande ampleur, notamment auprès des député-e-s à l'Assemblée de la République, des médias, des organisations de la société civile et de plusieurs personnalités portugaises.

➤ **En Espagne : Mobilisation de la CELEM relative au projet de Loi organique pour l'égalité effective entre femmes et hommes, transposant dans l'ordre juridique espagnol les deux dernières directives européennes relatives : 1) à l'égalité de traitement entre femmes et hommes en matière d'accès à l'emploi, de formation, de promotion professionnelle et de conditions de travail (2002/73/CE, modifiant la Directive 76/207/CEE) 3, et 2) à l'application du principe d'égalité dans l'accès aux biens et services (2004/113/CE).**

On rappellera que l'AFEM s'était employée à obtenir le renforcement de l'égalité effective entre femmes et hommes en présentant aux institutions communautaires compétentes des propositions concrètes, dont bon nombre ont été adoptées et figurent dans la Directive 2002/73. L'AFEM s'était également mobilisée en faveur de l'adoption de la Directive 2004/113 et avait aussi présenté des propositions à ce sujet. **La CELEM, comme la grande majorité des associations féminines, a soutenu cette loi et souligné sa nécessité. Cependant certains points ont soulevé de la part de la CELEM des objections** (pour une analyse v. *Gazette n°41 – septembre -octobre 2006 - p. 6*).

Rapport d'activité élaboré par Sophie Dimitroulias, administratrice

Fait à Paris, le 23 juin 2007

Sylvie Ulrich, Présidente de l'AFEM